

Plan de Développement

2017-2019

CEB
COUNCIL OF EUROPE DEVELOPMENT BANK
BANQUE DE DEVELOPPEMENT DU CONSEIL DE L'EUROPE

Avertissement

Il est à noter que ce document contient des énoncés prévisionnels et des projections financières. De tels énoncés et projections peuvent, de par leur nature, s'avérer inexactes.

Les données confidentielles ou financièrement sensibles ont été supprimées de cette publication.

Plan de Développement 2017-2019

Council of Europe Development Bank
55 avenue Kléber • FR-75116 PARIS
www.coebank.org

Sommaire

	Page
I. Plan de Développement 2014-2016 : principales caractéristiques et réalisations	3
Grands principes du Plan	3
Principales réalisations du Plan de Développement actuel	4
A Réalisations 2014 – 2015 conformes aux attentes	4
B Perspectives pour 2016 : une année exceptionnelle à la fin du Plan	5
C Amélioration des principaux ratios prudentiels	7
D Coefficient d'exploitation	7
II. La situation actuelle	7
III. Orientations stratégiques	9
Lignes d'action	9
A Croissance durable et inclusive	10
B Intégration des réfugiés, des personnes déplacées et des migrants	11
C Action pour le climat : développement de mesures d'atténuation et d'adaptation	12
Attention accrue accordée à la qualité, la valeur ajoutée et l'innovation	13
A Rendre les projets financièrement viables	13
B Assurer la qualité du projet	13
C Opérations fiduciaires de la CEB	14
D Financement durable	14
E Lever des fonds supplémentaires auprès des donateurs	14
F Renforcer encore la coopération européenne et internationale	14
IV. Contraintes sur les activités de prêt	15
Marge budgétaire limitée	15
Niveau élevé d'incertitude	15
Environnement fortement concurrentiel	16
Limitations financières	16
V. Réponse de la CEB	16
Soutien face aux défis sociaux	16
Renforcer l'évaluation sociale et introduire de nouvelles protections	17
Accent mis sur le mandat historique	17
Des instruments financiers adaptés	18
Maintenir la durée de trois ans pour le prochain Plan de Développement	18
Équilibre acceptable entre risque de crédit et volume	18
Cadre prudentiel – suivi de près des paramètres	20
Bilan – efficience accrue	20
GRAPHIQUES	
1 Demandeurs d'asile dans l'UE de 1990 à 2015	5
2 Vue d'ensemble des approbations de projets par la CEB en 2016	6
3 Évolution des taux d'intérêt Euro à 10 ans depuis 2013	8
4 Approbations de projets par la CEB (précédents Plans de Développement et prévisions)	19
ENCADRÉS	
1 La CEB et le Conseil de l'Europe	10

I. Plan de Développement 2014-2016 : principales caractéristiques et réalisations

Grands principes du Plan

1. Le Plan de Développement 2014-2016 a été approuvé par le Conseil de direction en novembre 2013 en tant que feuille de route des activités de la Banque sur trois ans à compter de janvier 2014. Il a été élaboré dans un contexte où les conséquences de la crise financière et économique se faisaient encore vivement sentir, avec des effets négatifs marqués sur la cohésion sociale, le capital humain et le potentiel de développement des générations futures. La contraction des investissements dans le domaine social faute d'espace budgétaire et le processus de désendettement dans le secteur financier, qui a gravement entravé l'accès des MPME au crédit, commençaient à peser lourdement sur la base des prêts traditionnels de la CEB.

2. Dans ce contexte, le Plan de Développement 2014-2016 a cherché à maximiser la contribution de la CEB au renforcement de la cohésion sociale en Europe, confortant ainsi la raison d'être de la Banque et son rôle en tant qu'instrument majeur de la politique de solidarité au service des valeurs du Conseil de l'Europe.

3. L'orientation stratégique du Plan a visé à renforcer la mission de la Banque, qui consiste à soutenir les investissements sociaux, et à accroître le contenu social des opérations de la CEB, à travers ce qui suit :

 - soutien accru aux investissements sociaux avec une assistance technique supplémentaire et une plus grande flexibilité ;
 - coopération renforcée de sa complémentarité avec les mécanismes de financement de l'Union européenne ;
 - contribution à la résorption des déficits de financement dans les secteurs sociaux ;
 - renforcement de l'appui à la création et au maintien d'emplois en introduisant "le soutien aux micros, petites et moyennes entreprises" en tant que ligne d'action sectorielle à part entière ;
 - innovation continue dans les activités courantes liées et non liées aux prêts.

4. Tourné vers l'amélioration des opérations de la Banque en termes qualitatifs, le Plan de Développement 2014-2016 de la CEB a illustré la capacité de la Banque à s'adapter à l'évolution des besoins des emprunteurs grâce à une utilisation optimale et innovante des ressources, à une approche de prise de risque judicieuse et à une évaluation systématique du contenu social des projets par l'intermédiaire d'une méthodologie fondée sur l'"approche en deux volets (2PAP)"[1].

5. Il est important de rappeler que le Plan a introduit de nouveaux instruments de financement et a adapté ceux existants afin de répondre toujours plus efficacement aux besoins de ses états membres dans les secteurs sociaux. En particulier, la mise en place de la Facilité européenne de cofinancement (ECF) a permis une meilleure coordination avec les caractéristiques des Fonds de l'Union européenne et facilité leur absorption, tandis que la Facilité de financement du secteur public (PFF) avait pour but de combler les insuffisances budgétaires des entités publiques dans les secteurs sociaux. Par ailleurs, une réflexion approfondie a été menée au sujet de la participation de la CEB dans des partenariats public-privé (PPP) et des programmes en capital (*equity*), ainsi que sur l'utilisation du microcrédit.

6. En termes de critères de référence opérationnels, et tout en maintenant le ratio 60/40 entre pays cibles et non cibles, le Plan de Développement 2014-2016 prévoyait un niveau de décaissement global de la CEB de l'ordre de 1,8 milliard d'euros par an en moyenne - 1 milliard d'euros par an en moyenne dans les pays cibles - au cours de la période de mise en œuvre du plan, avec une flexibilité de +/- 10% justifiée par le caractère imprévisible des paramètres de marché.

[1] À partir de 2012, un nouvel élan a été donné à l'amélioration de la valeur ajoutée des interventions de la Banque à travers l'introduction des instruments d'évaluation permettant de mieux déterminer la valeur sociale des projets grâce à une méthodologie intitulée "approche à deux volets" et de mieux tirer parti des leçons du passé.

7. Dans un contexte économique et financier difficile qui continue d'exiger l'application d'une politique prudente de gestion des risques, les principaux éléments du Plan de Développement ont été étayés par le nouveau cadre prudentiel qui, adopté en 2013, a fourni les outils nécessaires pour faire face aux risques émergents.

Principales réalisations du Plan de Développement actuel

A. Réalisations 2014 – 2015 conformes aux attentes

8. La mise en œuvre de l'actuel Plan de Développement démontre jusqu'ici que la Banque a réussi à financer efficacement des projets à forte valeur sociale dans ses pays membres. Les objectifs opérationnels ont été respectés au cours de cette période de mise en œuvre et les résultats obtenus ont régulièrement atteint les niveaux ciblés.

9. Sur la période 2014-2015, le scénario de référence a été strictement respecté : les projets approuvés se sont ainsi élevés en moyenne à 2,2 milliards d'euros tandis que les montants des prêts décaissés ressortaient en moyenne à 1,8 milliard d'euros. L'encours des prêts atteignait 13,1 milliards d'euros à la fin de l'exercice 2015, dont 58% en faveur des pays cibles.

10. Malgré la baisse des investissements publics comme privés dans l'économie réelle, la Banque a continué à soutenir les investissements dans le secteur public, notamment lorsque le stock des infrastructures a commencé à diminuer, à devenir obsolète ou insuffisant, rendant ainsi nécessaire leur mise à niveau, leur renouvellement ou leur expansion. Les investissements de la Banque ont soutenu dans l'ensemble les infrastructures locales, l'éducation et la santé, ainsi que l'amélioration de l'efficacité énergétique et des améliorations générales en matière d'efficacité opérationnelle.

11. Ces financements ont plus souvent pris la forme d'une Facilité européenne de cofinancement (ECF) et d'une Facilité de financement du secteur public (PFF). Les financements assurés par ces instruments, pris ensemble, ont représenté 20% du volume des approbations en 2015. Parfaitement conformes aux objectifs de l'Europe 2020, les deux nouveaux instruments de financement ont révélé leur polyvalence lors de leur application pratique par la Banque. Ils ont également été bien accueillis par les emprunteurs en tant qu'outils leur permettant d'effectuer des investissements dans des secteurs variés, sachant qu'ils sont conçus et programmés de manière coordonnée et en accord avec les capacités respectives et les ressources financières disponibles de ces emprunteurs.

12. Le soutien constant à la création et au maintien d'emplois dans les micros, petites et moyennes entreprises a été renforcé au regard de l'attention toute particulière que la CEB porte à ce secteur : 16 sur 37 des prêts-programmes approuvés au cours de la période 2014-2015 ont concerné ce secteur, ce qui représente un volume de financement cumulé de la CEB de 1,1 milliard d'euros, dont 74% dans les pays cibles.

13. L'aide aux investissements sociaux s'est trouvée renforcée grâce à un recours accru à l'assistance technique (AT) lors de la préparation et de la mise en œuvre des projets. Pour ne donner qu'un exemple, les dons décaissés pour financer de l'assistance technique et des investissements ont doublé entre 2014 et 2015, passant de 30 millions d'euros à 59 millions d'euros. Les propres services techniques de la Banque ont également apporté un soutien accru pour aider les emprunteurs dans la préparation et la mise en œuvre de projets ambitieux ; en 2015, 82 missions au total ont été accomplies, dont 82% sur des projets liés aux pays cibles.

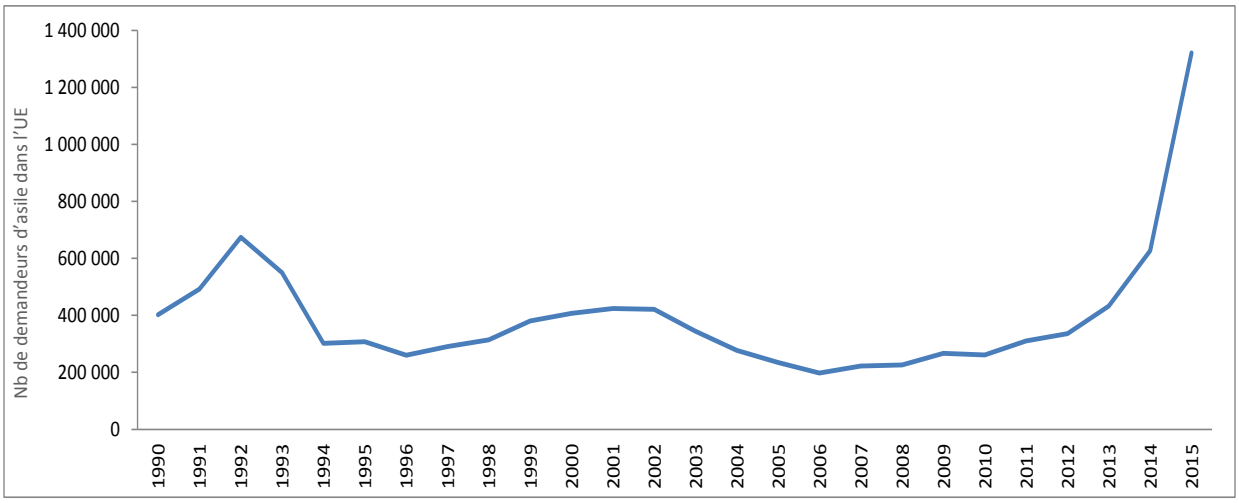
14. Une importance particulière a été accordée au renforcement de la coopération avec l'Union européenne ainsi qu'avec d'autres institutions multilatérales de développement et pays donateurs à travers la participation active de la CEB à plusieurs mécanismes de coopération internationale : ceci a concerné 23 des 50 projets approuvés. La coopération avec l'UE a permis à la Banque d'apporter un soutien accru à ses projets les plus exigeants et les plus sociaux.

15. Conformément à son mandat social dans les domaines de l'aide aux réfugiés, aux migrants et aux personnes déplacées, la CEB a continué de jouer un rôle majeur dans le programme régional de logement (RHP)[2]. Dans le cadre de son rôle fiduciaire, la CEB fournit une assistance aux Pays partenaires lors de la préparation et de la mise en œuvre de leurs projets de logement, et assure le suivi de l'utilisation des dons versés par le Fonds du RHP. La CEB est également chargée de la gestion du Fonds du RHP et de faciliter la coordination entre toutes les parties prenantes du RHP pendant les phases de préparation et de mise en œuvre. Depuis sa mise en place en 2012, le RHP a bénéficié d'un montant de 187 millions d'euros d'engagements de dons, dont 124 millions d'euros faisaient l'objet d'un accord contractuel fin juin 2016 entre la CEB et les bénéficiaires.

B. Perspectives pour 2016 : une année exceptionnelle à la fin du Plan

16. En 2015, l'Europe a été confrontée à un afflux massif de réfugiés et de migrants et à l'augmentation qui en a résulté du nombre des demandes d'asile dans certains pays de la CEB, membres de l'Union européenne, (voir le graphique 1 ci-dessous). L'explosion du nombre d'arrivants a conduit à une crise humanitaire dans les pays de transit d'Europe du Sud, avec de lourdes conséquences pour l'ensemble du continent. Une réponse immédiate a été demandée par le Conseil de l'Europe et a été exposée dans l'Agenda européen en matière de migration, adopté par l'UE en mai 2015.

Graphique 1 : Demandes d'asile dans l'UE de 1990 à 2015

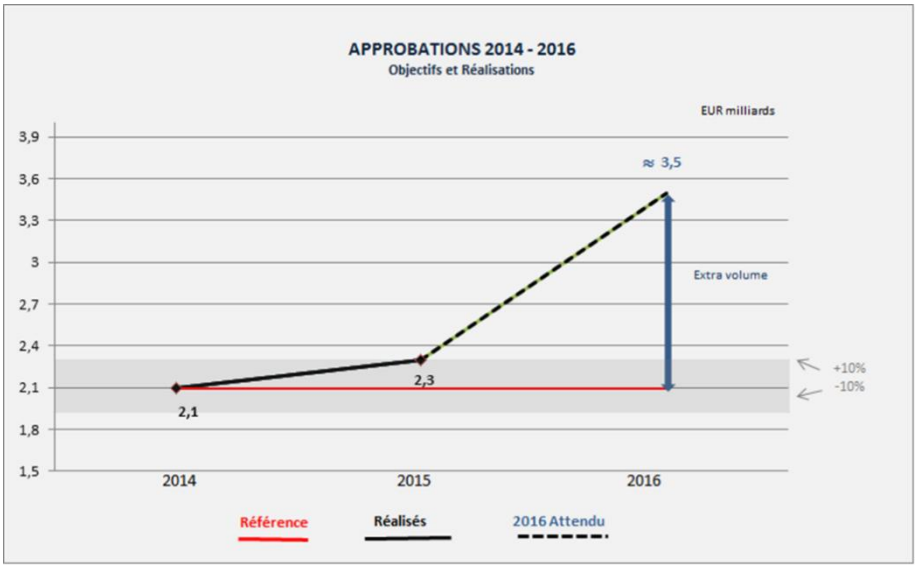


Source : HCR (1990-1997), Eurostat (1998-2015)

17. Au cœur de cette crise des migrants et des réfugiés qui a éclaté en été 2015, la CEB – fidèle à son mandat historique – a répondu par la mise en place du Fonds pour les migrants et les réfugiés (MRF), un instrument financier alimenté par des dons destiné à aider les pays membres à faire face à cet afflux sans précédent. Les dons MRF versés appuient les efforts déployés par les états membres de la CEB pour assurer le respect des droits fondamentaux des migrants et des réfugiés qui arrivent sur leur territoire, notamment l'hébergement, la nourriture et l'aide médicale, ainsi que la sécurité personnelle.

[2] Le Programme régional de logement (RHP) est une initiative conjointe de quatre pays partenaires (Bosnie-Herzégovine, Croatie, Monténégro et Serbie) visant à résoudre le déplacement prolongé des réfugiés et des personnes déplacées depuis les conflits de 1991-1995 en ex-Yougoslavie.

Graphique 2 : Vue d'ensemble des approbations de projets par la CEB en 2016



18. Cette initiative a bénéficié d'un fort soutien des actionnaires. La mobilisation de donateurs membres et non-membres de la CEB a permis de recueillir 18,8 millions d'euros de contributions[3], intégralement affectés au 1er septembre 2016 au titre de l'aide d'urgence apportée à un certain nombre de pays de transit[4].

19. De surcroît, la crise a mis sur le devant de la scène les questions plus larges liés à l'intégration à long terme des réfugiés, des migrants et d'autres groupes vulnérables. Outre les projets déjà approuvés au titre de l'assistance d'urgence, financés principalement au moyen du MRF, la CEB a commencé à apporter un soutien financier à des projets qui facilitent l'accès au logement, au marché du travail, à l'éducation et aux soins de santé en tant qu'éléments clés destinés à éviter toute ségrégation et à permettre l'intégration à long terme des migrants et autres populations vulnérables.

20. D'ores et déjà, le niveau des opérations a fortement progressé puisque les projets approuvés depuis le début de l'année 2016 s'élevaient à 3,3 milliards d'euros fin septembre, sachant que près de deux cents millions d'euros supplémentaires doivent être soumis à l'approbation du Conseil d'administration en novembre. Cette évolution exceptionnelle résulte, dans une large mesure, de la demande supplémentaire émanant des pays d'Europe occidentale et du Nord et est en grande partie liée à la situation actuelle de l'immigration. À ce propos, l'année 2016 promet d'être exceptionnelle en termes d'approbation de projets avec une augmentation de près de 50% par rapport aux niveaux observés antérieurement. En outre, dans la mesure où plusieurs pays qui ne sont pas directement concernés par les flux migratoires voient leur environnement économique s'améliorer, les gouvernements concernés ont commencé à investir dans des secteurs sociaux tels que l'éducation, la santé et les infrastructures locales, et relancé leur coopération avec la CEB (voir le graphique 2 ci-dessus).

21. Que la Banque puisse enregistrer jusqu'à 1,5 milliard d'euros de plus pour ses opérations par rapport aux orientations opérationnelles fixées par le Plan de Développement 2014-2016 souligne le fait que des besoins sociaux demeurent aigus dans les pays membres de la CEB, nonobstant des situations nationales différentes. Ces tendances attestent également de l'aptitude de la CEB à s'adapter rapidement aux besoins de ses états membres et à affirmer son mandat social.

[3] Au 1er septembre 2016, des dons ont été engagés par l'Allemagne, Chypre, la Lituanie, San Marino, la République slovaque, le Luxembourg, le Saint-Siège, l'Irlande, l'Albanie, la France, le Norvège, l'Islande, le Liechtenstein, la République tchèque, la Banque européenne d'investissement (BEI), et le Compte de dividendes sociaux de la CEB (SDA).

[4] La Grèce, "l'ex-République yougoslave de Macédoine", la Serbie, la Slovénie, la Croatie, l'Albanie et le Portugal.

C. Amélioration des principaux ratios prudentiels

22. Du point de vue du risque de crédit, la composition du portefeuille de prêts de la CEB s'est améliorée durant la mise en œuvre du Plan de Développement actuel.

23. Le ratio d'emploi des capitaux propres de la CEB (CAR) s'est amélioré régulièrement au cours des deux premières années de mise en œuvre du Plan de Développement actuel. Il a atteint 26,3% à la fin de 2015 contre 22,6% à la fin de 2013 grâce à l'augmentation de la qualité du portefeuille de prêts due à une réduction des actifs pondérés en fonction des risques et une progression stable des capitaux propres et du bénéfice. En même temps, le ratio d'endettement[5] s'est aussi amélioré en passant de 7,7 fin 2013 à 6,2 fin 2015[6].

24. Ces améliorations sont le résultat d'une gestion prudente des risques, en particulier compte tenu de l'assise de capital relativement étroite de la CEB par rapport à celle de ses pairs qui, de l'avis des agences de notation, l'expose davantage aux chocs.

D. Coefficient d'exploitation

25. Au cours de ces dernières années, la politique de la CEB a été de maintenir le coefficient d'exploitation dans une fourchette de 25-30%. Fin 2015, le ratio s'élève à 28,5% contre 24,3% pour l'an précédent. Le coefficient d'exploitation devrait atteindre un niveau autour de 30% en 2016, et sera davantage sous pression dans les années à venir. Hormis une croissance modérée mais régulière du budget, l'augmentation du ratio s'explique avant tout par la baisse progressive des revenus de la Banque dans un environnement de taux d'intérêt bas[7].

26. Ceci étant, un exercice d'étalonnage (*benchmark*) est conduit chaque année et montre que la CEB se compare favorablement à un groupe de référence composé de 10 IFI. On devrait que la plupart des IFI sont confrontées à des pressions croissantes sur leurs profitabilité découlant d'un contexte de marché à faible rendement.

II. La situation actuelle

27. Le contexte actuel est marqué par l'onde de choc de la crise financière de 2009, encore fortement ressentie dans toute l'Europe, amplifiée par le vote britannique en faveur d'une sortie de l'Union européenne. Ce "Brexit" a fait naître de grandes incertitudes qui ont des répercussions économiques, accru la volatilité des marchés financiers et sapé la confiance, pénalisant ainsi la croissance. Ces phénomènes pourraient affecter les politiques monétaires et d'investissement dans plusieurs pays de la CEB et porter préjudice aux secteurs sociaux. Qui plus est, le vote britannique pourrait nourrir le nationalisme (et l'euroscepticisme) dans plusieurs pays membres de la CEB. Les programmes d'intégration à long terme des personnes ayant connu un statut de migrants/réfugiés sont donc plus importants que jamais.

[5] Revue du Cadre prudentiel de la CEB : Le ratio d'endettement est calculé à partir l'encours total de la dette après swap (dettes représentés par des titres après swap, ECP, avances bancaires et des dépôts bancaires à terme sans collatéraux) par rapport au capital prudentiel (capital versé, réserves et résultat net).

[6] Revue du Cadre prudentiel de la CEB : Le ratio d'emploi des capitaux propres est obtenu en divisant les actifs pondérés en fonction des risques par le capital utilisable. Le ratio d'emploi des capitaux propres mesure la capacité de la banque à absorber les pertes éventuelles liées à ses actifs (portefeuille de prêts et de trésorerie).

[7] Le coefficient d'exploitation évalue la performance opérationnelle d'une entité bancaire. Il correspond à la part du produit net bancaire consommée par les frais généraux. En vue de suivre efficacement ce ratio sur la durée et de pouvoir le comparer avec celui d'institutions paires, des ajustements sont effectués en éliminant les effets de la "juste valeur" sur le produit net bancaire et en compensant certaines commissions de gestion issues de l'activité fiduciaire avec les frais généraux.

28. Dans ce contexte, en réponse à la crise actuelle des migrants et des réfugiés, des investissements publics dans le domaine social (notamment le logement) ont déjà été effectués dans plusieurs pays. Par ailleurs, d'après la Commission européenne, le plan d'investissement pour l'Europe (dit "Plan Juncker") devrait stimuler les investissements publics et privés, à raison d'un nombre croissant de projets qui devraient être mis en œuvre dans le cadre de ce plan. Toutefois, des marges budgétaires étroites et un contrôle plus strict de la dette continuent d'entraver les dépenses publiques dans beaucoup d'états membres de la CEB.

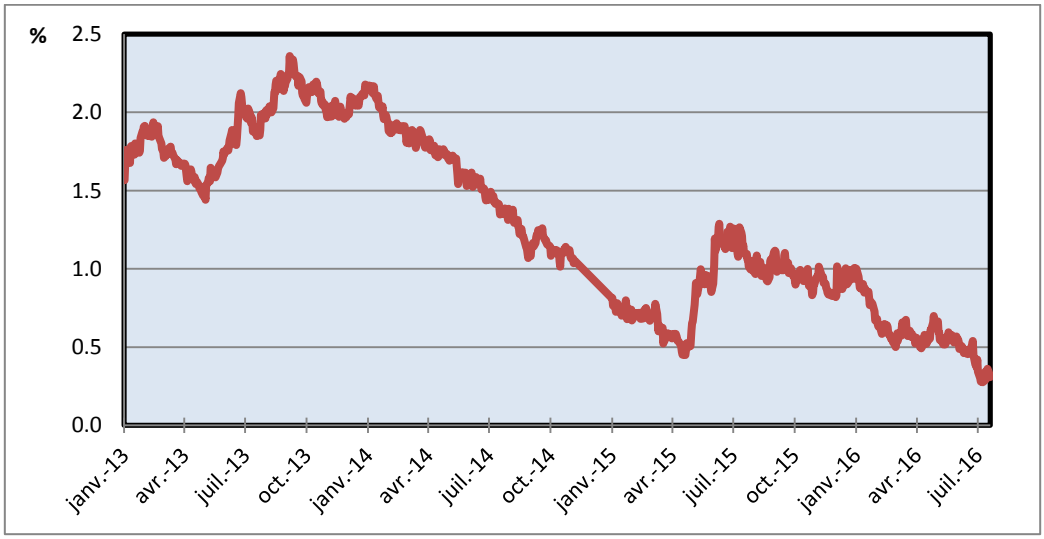
29. Bien que le taux de chômage structurel élevé, surtout chez les jeunes, constitue un héritage encore très tangible de la crise, de meilleures conditions cycliques, un accroissement sensible des salaires et des reformes du marché du travail dans certains endroits ont contribué aux tendances positives des marchés du travail. Ainsi, l'emploi devrait augmenter d'environ 1% en 2016 et 2017. Même si les disparités entre les pays (et les régions) sont appelées à perdurer, le taux de chômage dans la zone euro devrait diminuer et passer de 10,9% en 2015 à 9,9% en 2017[8].

30. La situation économique européenne est cependant soumise à des risques de détérioration en raison de plusieurs facteurs tels que l'augmentation soudaine du prix du pétrole, une croissance mondiale plus lente que celle escomptée, en particulier en Chine, et des tensions géopolitiques plus prononcées.

31. Compte tenu de la politique monétaire accommodante en vigueur, la faiblesse des taux d'intérêt persiste en Europe, (voir le graphique 3 ci-dessous). Parallèlement, l'assouplissement des conditions d'emprunt par le biais d'un meilleur accès au crédit et d'une réduction des coûts de financement, associé à un fléchissement des pressions en faveur du désendettement des entreprises et à un degré d'utilisation des capacités de production supérieur à leur moyenne à long terme, ont préparé le terrain à une accélération des investissements de la part des MPME et des grandes entreprises. Bien que le secteur financier de l'UE continue de sous-performer, la politique monétaire accommodante générera un environnement plus concurrentiel pour la CEB dans les années qui viennent.

32. La réglementation bancaire en perpétuelle évolution pourrait affecter les IFI, y compris la CEB. Les exigences relatives à la norme IFRS 9, notamment en ce qui concerne les provisions sur les prêts *ex ante*, auront des effets sur les rapports entre exigences en capital et provisions, ce qui se traduira entre autres par la création de provisions pour pertes sur prêts. Ceci, à son tour, pourrait avoir des incidences sur la profitabilité des IFI, dont celle de la CEB.

Graphique 3 : Évolution des taux d'intérêt Euro à 10 ans depuis 2013



[8] Source : Commission européenne, "European Economic Forecast Spring 2016".

33. Dans le même temps, l'adoption du programme de développement pour l'après 2015 et l'accord global conclu lors de la Conférence de Paris sur les changements climatiques ont donné un nouvel élan au développement durable pour les années et les décennies à venir. Dans un communiqué conjoint publié lors de la COP21[9], les six plus grandes banques multilatérales de développement (BMD) du monde se sont engagées à accroître leur financement en faveur du climat, à mobiliser des fonds provenant d'autres sources et à soutenir les résultats de la conférence de Paris jusqu'en 2020. Pour sa part, le cadre pour le climat et l'énergie à l'horizon 2030, accepté en octobre 2014 par l'Union européenne, fixe des objectifs clés pour 2030 : porter la part des énergies renouvelables à au moins 27% et améliorer l'efficacité énergétique d'au moins 27%. Ces engagements nécessiteront au cours des années à venir d'importants investissements supplémentaires dans le champ des mesures d'adaptation et d'atténuation des changements climatiques.

III. Orientations stratégiques

Lignes d'action

34. En préparation du nouveau Plan de Développement de la Banque, les organes collégiaux ont entamé en juin 2015 les discussions sur les perspectives stratégiques de la CEB. Les débats thématiques ont porté sur la réponse de la CEB aux principaux défis à long terme auxquels l'Europe est actuellement confrontée ainsi que sur la façon dont la Banque peut continuer à remplir sa mission et réaffirmer sa raison d'être, son efficacité et son caractère distinctif face à un environnement complexe en constante mutation.

35. Les Lignes d'action approuvées par le Conseil d'administration et confirmées par le Conseil de direction portent sur :

 - La croissance durable et inclusive, l'accent étant mis sur les composantes sociales et plus particulièrement sur les infrastructures publiques à vocation sociale, la création et le maintien d'emplois, l'accès au marché du travail, le logement et l'intégration des groupes vulnérables.
 - L'intégration des réfugiés, des personnes déplacées et des migrants.
 - L'action en faveur du climat : élaboration de mesures d'atténuation et d'adaptation.

36. Le Conseil de direction est convenu que les lignes d'action doivent sous-tendre le futur Plan de Développement et donner l'orientation générale des activités de la Banque, sans donner la priorité à l'une sur les autres. Les organes collégiaux ont par ailleurs souligné l'importance de renforcer le contenu social des interventions de la CEB et de son avantage comparatif en tant que "la banque du développement social" en Europe. En agissant dans le cadre du Conseil de l'Europe, la CEB soutient ses priorités sociales et environnementales et ses principes visant à protéger les droits de l'homme et l'État de droit.

[9] http://www.worldbank.org/content/dam/Worldbank/document/Climate/Joint%20MDB%20Statement%20Climate_NOV%2028_final.pdf

Encadré - La CEB et le Conseil de l'Europe. Créée sous la forme d'un Accord partiel des états membres du Conseil de l'Europe, la CEB est soumise à sa "haute autorité" (Article I "Constitution de la Banque" du Statut de la CEB). La CEB possède toutefois sa propre personnalité juridique et une pleine indépendance financière, autant de conditions essentielles pour fonctionner en tant que banque à part entière. Puisqu'elle opère dans le cadre du Conseil de l'Europe, la CEB en soutient les principes, valeurs et grands objectifs. Les sommets successifs des chefs d'États et de gouvernements du Conseil de l'Europe, tenus au plus haut niveau politique, ont chaque fois donné un nouvel élan à l'action de la Banque et contribué à façonner son identité actuelle, qui est d'être la banque de développement social en Europe. De manière générale, les relations avec le Conseil de l'Europe sont au cœur même de l'identité de la CEB et, à certains égards, constituent la "marque" distinctive de la Banque au sein de la communauté des institutions financières internationales. La préparation du Plan de Développement 2017-2019 a soigneusement examiné les grandes priorités européennes traitées par le Conseil de l'Europe : lors de la Réunion Commune de juin 2015, les organes collégiaux de la CEB ont discuté des modalités de traitement par la Banque des défis consistant à assurer "une croissance nouvelle et durable en Europe", améliorer la "cohésion sociale afin [entre autres] de réduire le risque de radicalisation" et soutenir "la lutte collective contre le réchauffement climatique". La Banque s'est notamment appuyée sur ces défis pour la révision de ses lignes d'action. Les défis sectoriels d'une importance particulière en ce qui concerne le rôle et la contribution de la Banque pour les années à venir ont par conséquent été redéfinis comme suit : "Croissance durable et inclusive", axée en priorité sur les projets à vocation sociale, "Intégration des réfugiés, des personnes déplacées et des migrants", notamment à moyen et long terme, et "Action en faveur du climat : élaboration de mesures d'atténuation et d'adaptation".

37. En parallèle, le Conseil d'administration a également approuvé les propositions relatives à l'adoption d'une approche plurisectorielle qui permettra à la CEB de mieux englober non seulement la plus grande complexité des projets de développement qu'elle finance, mais aussi la valeur ajoutée totale de sa propre contribution.

38. Prises ensemble, les nouvelles lignes d'action sectorielle du prochain Plan de Développement servent à traduire le mandat social de la CEB en termes opérationnels. Tout en reflétant les défis fondamentaux à long terme auxquels l'Europe est aujourd'hui confrontée, les lignes d'action tiennent également compte d'un contexte en évolution rapide, et permettent ainsi d'améliorer et d'adapter les instruments mis à la disposition de la Banque afin de garantir une réponse efficace aux emprunteurs et de contribuer au développement social.

39. Comme l'a souligné le Conseil d'administration, les instruments financiers – prêts et activités hors-prêts – ainsi que les méthodologies liées à l'analyse, au suivi et à l'assistance lors de la préparation et de la mise en œuvre d'un projet devraient refléter la marque de fabrique de la CEB, ses spécificités tournées vers le social et lui permettre d'obtenir des avantages comparatifs par rapport à ses pairs.

A. Croissance durable et inclusive

40. Cette ligne d'action met en place, en accord avec les principaux objectifs à long terme pour l'Europe, une croissance durable et inclusive selon une approche orientée vers le social en tant qu'objectif primordial de la CEB en sa qualité de banque de développement social. Conformément aux initiatives stratégiques d'investissement à long terme des états membres et non-membres de l'UE, la croissance durable et inclusive intègre également des mesures de protection (*safeguards*) environnementale et des considérations d'efficacité énergétique dans les objectifs et les priorités de tout investissement. Ayant constamment appuyé cette approche, la Banque est bien positionnée pour devenir l'un des partenaires privilégiés dans les domaines du développement social, qui requièrent de plus en plus de coopération au vu de l'ampleur des enjeux.

41. Sous l'intitulé général de "croissance durable et inclusive", la Banque a identifié trois domaines qui feront l'objet d'une attention particulière, à savoir les infrastructures publiques à vocation sociale, la création et le maintien d'emplois, l'accès au marché du travail et l'intégration des groupes vulnérables.

42. Les principes d'une croissance durable et inclusive s'appuient tout particulièrement sur les groupes vulnérables et sur la nécessité de réduire les inégalités et la pauvreté. Les projets se rapportant à l'accès au marché du travail[10], aux services de l'économie sociale et solidaire, au logement, aux infrastructures locales et à l'efficacité énergétique offrent tous des solutions pour atténuer les situations de vulnérabilité. Comme ces projets partagent souvent des objectifs complémentaires, ils sont mieux traités lorsqu'ils font l'objet d'une approche globale plutôt qu'au cas par cas.

43. Les programmes de logement, par exemple, que les pouvoirs publics considèrent de plus en plus comme des instruments de lutte et de prévention de la pauvreté[11], répondent souvent à d'importants besoins plurisectoriels émanant de catégories de population et de communautés différentes, y compris de groupes vulnérables, dont les migrants/réfugiés.

44. Les projets intégrés qui combinent le logement et les services à la collectivité - comme l'éducation, la santé, l'accompagnement des enfants ou les équipements de protection sociale - fournissent une aide plus ciblée et peuvent ainsi contribuer de manière plus substantielle au traitement des problèmes de cohésion sociale ou d'inégalité entre les sexes.

45. Dans le cadre des aspects sociaux des projets financés par la Banque, la question de l'inégalité entre les sexes sera traitée comme un problème transversal et structurel. Au cours de l'évaluation de ses projets, la Banque s'efforcera d'identifier et de promouvoir des actions en faveur de l'égalité entre les sexes dans le but d'influer sur la dynamique sexiste, de réduire les inégalités et d'améliorer ses instruments.

46. En réponse à des niveaux d'investissement que la crise mondiale, financière et économique, a considérablement réduits, le Plan d'Investissement pour l'Europe, introduit en 2014, propose un dispositif de coordination des efforts à l'échelle européenne afin de ramener les investissements à des niveaux plus conformes à leurs tendances historiques en supprimant les obstacles à l'investissement, en offrant de la visibilité et de l'assistance technique aux projets d'investissement et en faisant un meilleur usage des ressources financières, existantes et nouvelles. Dans ce cadre, la CEB considère son rôle comme étant celui d'un fournisseur de soutien aux banques de développement et aux collectivités locales "en aval" - à savoir proche des bénéficiaires finaux - afin de combler les déficits de financement pour permettre une mise en œuvre réussie d'investissements à visée sociale inscrits comme priorités nationales.

B. Intégration des réfugiés, des personnes déplacées et des migrants

47. Les statuts de la CEB stipulent que la Banque a pour objectif prioritaire d'aider à résoudre les problèmes sociaux qui résultent ou peuvent résulter de la présence de réfugiés, de personnes déplacées ou des migrants dans les pays européens.

48. L'aide d'urgence de la CEB porte essentiellement sur les structures d'hébergement. Dans une perspective à plus long terme, la CEB octroie des financements pour les infrastructures locales, des logements décents et abordables, l'apprentissage des langues, le développement des compétences et la création d'emplois afin d'aider les personnes autorisées à séjourner à s'intégrer le plus efficacement et le plus rapidement possible. En fonction du type d'assistance requis, la CEB accorde des prêts et, dans quelques cas spécifiques, des dons.

[10] Consulter divers projets relatifs au micro-crédit, ou les étapes préparatoires à l'intégration du marché de l'emploi comme celles liées à la formation professionnelle, ou le soutien aux programmes de prêt en faveur des étudiants, ou les "pépinières d'entreprises" initiées par les autorités locales.

[11] En 2013, 24,5% de la population des états membres de la CEB, membres de l'UE, étaient exposés au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale.
Voir également : http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/People_at_risk_of_poverty_or_social_exclusion

49. Au-delà de la crise actuelle sans précédent des migrants et des réfugiés en Europe, les pressions migratoires dans les pays membres de la CEB risquent d'augmenter au cours des prochaines décennies, en raison de facteurs économiques et non économiques (par exemple démographiques, politiques et environnementaux). L'intégration des migrants et des réfugiés est en soi un processus multidimensionnel complexe, à long terme, qui ne se limite pas à l'économie et aux marchés du travail. Elle implique des aspects sociaux, éducatifs et territoriaux - tous étroitement corrélés, l'échec dans un seul domaine pouvant avoir des répercussions négatives sur les autres.

50. Les programmes plurisectoriels intégrés deviendront un élément essentiel de la réponse donnée par les pays d'accueil au cours des prochaines années. Bien que n'étant pas explicitement marqués comme des projets en faveur des réfugiés, des migrants et des personnes déplacées, la valeur ajoutée de ces projets repose entièrement ou pour partie sur leur impact social sur les migrants en répondant à des besoins certes différents mais essentiels et complémentaires.

51. Une approche plurisectorielle dans le domaine de l'intégration des réfugiés, des personnes déplacées et des migrants nécessitera des instruments de financement améliorés pouvant faciliter les mécanismes de panachage (*blending*) combinant dons et prêts, une réactivité accrue de l'aide d'urgence et des financements relais plus rapides, dans la mesure où une réponse personnalisée et en temps utiles reste extrêmement importante dans le cadre de ces programmes.

C. Action en faveur du climat : élaboration de mesures d'atténuation et d'adaptation

52. Cette ligne d'action est de nature plus transversale, puisque l'objectif sous-jacent consiste à intégrer les mesures d'action pour le climat dans l'ensemble des activités et projets de la Banque. Ce faisant, la CEB prend sa part dans l'effort mondial de lutte contre les changements climatiques et favorise la transition environnementale vers les économies à faible émission de carbone ; la Banque peut utilement tirer parti des mesures déjà prises pour traiter les problèmes environnementaux, tout en maintenant son orientation sociale.

53. La CEB a déjà une longue histoire et dispose d'une grande expérience des défis environnementaux, que ce soit par le biais de sa ligne d'action sectorielle, "Gestion de l'environnement" ou par l'étude préalable et l'évaluation de l'impact environnemental réalisées pour l'ensemble de ses projets.

54. L'"Aide aux victimes de catastrophes naturelles ou écologiques" constitue l'une des deux priorités statutaires de la CEB. Son objectif, ainsi que celui d'autres projets environnementaux financés par la Banque, s'est élargi progressivement d'une réponse d'urgence immédiate à une action préventive à long terme, à savoir :

 - Protection de l'environnement : amélioration des infrastructures (gestion des déchets solides, de l'eau et des eaux usées).
 - Atténuation des changements climatiques : rendre les constructions plus "vertes" (efficacité énergétique des bâtiments, énergies propres et renouvelables et transports publics durables).
 - Adaptation aux changements climatiques : renforcement de la résilience aux événements climatiques (extrêmes) (adaptation en zone urbaine et rurale) et gestion des risques de catastrophe.

55. La CEB a progressivement renforcé son suivi des normes et politiques environnementales adoptées et mises en œuvre par les institutions financières intermédiaires, tant pour les investissements publics que pour les financements de MPME. Ces procédures strictes normalisées et faisant office de garde-fous, garantissant le respect des normes de la Politique environnementale de la CEB lors de l'instruction et de la mise en œuvre d'un Projet.

56. L'essentiel des investissements dans les mesures de protection et d'atténuation en matière climatique (allant de l'efficacité énergétique dans les transports ou dans le bâtiment, au traitement des déchets solides ou liquides) devrait à l'avenir être encouragé par le secteur public. Si un grand nombre de ces investissements peuvent être de petite envergure, pris ensemble ces programmes produisent des effets socio-économiques considérables, en lien étroit avec la thématique de la croissance durable et inclusive.

57. À de rares exceptions près, tous les projets et programmes financés par la CEB intègrent déjà des mesures d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets d'autant plus que les mesures nécessaires sont incorporés au cours de la phase d'instruction Parallèlement à la poursuite de son action visant à répondre aux besoins d'investissements environnementaux à caractère social, la CEB entend accorder une place toujours plus importante à l'environnement et au changement climatique dans tous les projets qu'elle est amenée à instruire.

Attention accrue accordée à la qualité, la valeur ajoutée et l'innovation

A. Rendre les projets financièrement viables

58. Les dons constituent un moyen pour la CEB de surmonter le manque de capacité financière des emprunteurs. La Banque utilise des dons de différentes manières pour atteindre ce résultat ; la première étant de les utiliser pour financer les premières étapes de la préparation/élaboration du projet La CEB peut financer, grâce à un don, tout ou partie d'un projet. Parallèlement, la CEB peut subventionner, par un don, les intérêts sur le prêt qu'elle accorde. Les dons réduisent le poids financier des équipes de mise en œuvre du projet, en diminuant le montant du capital ou des intérêts qui doivent être remboursés. Par ailleurs, la Banque peut réserver des fonds pour garantir un prêt qu'elle octroierait. Les garanties de prêt réduisent les risques de perte pour la Banque si l'emprunteur du projet fait défaut sur son prêt. Ces garanties permettent à la CEB de consentir des prêts aux promoteurs de projet qui, à eux seuls, ne peuvent répondre aux exigences de la CEB en matière de gestion des risques.

B. Assurer la qualité du projet et les résultats sociaux

59. Les ressources en personnel de la CEB sont essentielles pour assurer la qualité de la contribution de la Banque et en constituent la première valeur ajoutée. Ces dernières années, la CEB a considérablement fait évoluer ses modalités opérationnelles pour répondre au besoin accru d'amélioration de la conception et de la qualité des projets ambitieux qu'elle finance, notamment dans les pays cibles. Les services de la CEB sont appelés à travailler en collaboration beaucoup plus étroite avec les emprunteurs afin d'optimiser la conception, le champ et les modalités de mise en œuvre, à un stade plus précoce du développement du projet. La plupart des projets mis en œuvre ont nécessité plusieurs missions techniques, qui souvent font appel aux services d'un consultant spécialisé, avant de pouvoir être présentés à l'examen financier du Conseil d'administration. Le besoin d'assistance rapprochée, qui est très consommatrice de ressources en personnel, continue tout au long de la mise en œuvre du projet. Ceci explique que 82% des études des services techniques de la Banque soient concentrées sur des projets élaborés dans les pays cibles.

60. Les dons d'assistance technique complètent le travail des équipes de la CEB sur ces projets difficiles. Les dons d'assistance technique sont utilisés à la fois pour améliorer la qualité des projets dans leur préparation et augmenter la capacité des promoteurs de projets à les mettre en œuvre. L'appui fourni permet à ces derniers de répondre aux exigences de la Banque en vertu desquelles la mise en œuvre des projets doit se conformer aux meilleures pratiques sans pour autant affecter leur appropriation des projets concernés. Le travail du personnel de la Banque conjugué aux dons d'assistance technique constitue la valeur ajoutée qu'apporte la CEB dans sa prise en main des projets. En mettant l'accent sur le renforcement des institutions, ceci procure des avantages pérennes en termes de capacités institutionnelles.

C. Opérations fiduciaires de la CEB

61. Les dons et garanties agissent en fait comme des catalyseurs. Ils permettent à la CEB de soutenir des projets à forte vocation sociale qu'elle ne pourrait sinon pas financer et l'aident à s'assurer que ces projets sont bien réalisés. La Banque continuera au cours des prochaines années à octroyer des dons, aux côtés de ses opérations de prêt. Pour ce faire, la CEB concentrera ses efforts dans trois directions : d'abord, la collecte de fonds supplémentaires auprès des donateurs ; ensuite, un meilleur alignement des activités fiduciaires de la Banque sur ses priorités stratégiques en constante évolution ; enfin, le déploiement d'efforts accrus concernant les instruments de partage des risques avec les donateurs, États membres et organisations internationales.

D. Financement durable

62. La CEB s'efforce de rester innovante, non seulement en ce qui concerne les instruments de prêts qu'elle propose à ses emprunteurs, mais aussi pour suivre le rythme de l'évolution du marché. À cet égard, "la" banque du développement social en Europe qu'est la CEB envisage également la possibilité d'émettre sa première obligation de développement durable (*sustainability bond*).

E. Lever des fonds supplémentaires auprès des donateurs

63. Le panachage des dons et des prêts (*blending*) est devenu un outil important pour permettre à la CEB d'accroître la qualité et la durabilité des projets, comme indiqué ci-après.

64. De ce fait, la Banque continuera de participer aux Facilités de financement de l'UE telles que le Cadre d'investissement en faveur des Balkans occidentaux (WBIF), la Facilité d'investissement pour le voisinage (NIF) et le Partenariat pour la promotion de l'efficacité énergétique et de l'environnement en Europe orientale (E5P), et cherchera à coopérer plus étroitement avec les autorités de gestion des États membres étant donné qu'elles gèrent une grande part des fonds de l'Union européenne. La CEB pourrait également chercher à bénéficier, le cas échéant, des mécanismes de garantie de l'Union européenne ou d'autres mécanismes d'atténuation de risque, si les conditions devaient être réunies à l'avenir.

65. Parallèlement, la CEB s'efforcera de lever davantage de fonds auprès des donateurs, d'élargir ses comptes fiduciaires et de répondre aux besoins à l'aide d'instruments spécifiques, comme dans le cas du MRF.

F. Renforcer encore la coopération européenne et internationale

66. Le nombre et la profondeur des sphères d'interaction géographique, statutaire et sectorielle entre la CEB et l'Union européenne font de cette dernière et de ses institutions des partenaires de choix de la Banque. Tout d'abord, 26 États membres de la CEB appartiennent déjà à l'Union européenne et une majorité de ses 15 autres membres a vocation à y adhérer. En outre, la Banque partage de nombreux objectifs portés par la Commission européenne et par la Banque européenne d'investissement (BEI). Ce faisant, les partenariats avec les institutions européennes démultiplient la capacité et l'expertise opérationnelles de la Banque. Dans le cadre du nouveau Plan de Développement, la CEB ambitionnera donc une coopération renforcée, qui lui permettra aussi de continuer à faire valoir sa spécificité désormais reconnue.

67. La CEB s'efforcera par ailleurs d'intensifier et d'approfondir ses relations, en termes de financement et d'échange d'expertise, avec d'autres institutions financières internationales (IFI) telles que la BERD, le Groupe de la Banque mondiale et la Banque nordique d'investissement (NIB) dans des domaines d'intérêt commun. Les agences des Nations Unies, aux mandats et activités proches de ceux de la CEB (HCR, PNUD, UNICEF), ou encore l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) seront également des partenaires à considérer au cas par cas.

68. En 2014, la CEB a été ajoutée par l'OCDE à la liste des organisations internationales éligibles à l'aide publique au développement (APD), ce qui témoigne du rôle reconnaissant qu'elle joue dans le domaine du développement social. De plus, la CEB envisage de renforcer sa coopération avec l'OCDE, particulièrement pour les questions liées à la croissance, au chômage et à l'immigration afin de mieux saisir les nombreuses difficultés d'ordre social qui affectent ses États membres et de pouvoir être en mesure d'y remédier à l'aide d'un mode approprié de financement de projets.

69. Au total, la CEB s'attachera à rehausser sa visibilité et à faire état de son savoir-faire auprès de toutes les parties prenantes du développement social en Europe.

IV. Contraintes sur les activités de prêt

Marge budgétaire limitée

70. Un endettement élevé, une faible inflation et une faible croissance ont accentué les pressions budgétaires de la grande majorité des États membres de la CEB. La marge budgétaire est limitée et le poids de la dette publique reste dans de nombreux pays plus élevé que prévu[12] avec des conséquences sur la capacité de ces pays à emprunter pour effectuer des investissements dans les secteurs sociaux.

71. En effet, dans plusieurs États membres de la CEB soumis à des contraintes budgétaires, les gouvernements concentrent sans cesse leurs efforts sur les restructurations sectorielles et les réformes structurelles plutôt que sur de nouveaux investissements.

Niveau élevé d'incertitude

72. L'environnement de la CEB est affecté par un niveau élevé d'incertitude, économique et politique, qui trouve son origine aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Europe :

 i. En 2016, les dépenses plus élevées que celles budgétisées pour les questions liées à l'intégration des réfugiés et des migrants incitent certains pays bénéficiaires à faire davantage appel à des demandes de prêts à la CEB. Néanmoins, dans le contexte politique fragile actuel, un revirement spectaculaire dans les politiques nationales concernant la volonté de continuer à recevoir et intégrer les réfugiés et les migrants pourrait entraîner une disparition soudaine de cette demande ou réduire son contenu social. Ceci est sans doute une raison de plus pour que la Banque renforce ses évaluations sociales préalables.

 ii. Le processus de restructuration du secteur bancaire, actuellement en cours en Europe, pourrait affecter les activités de la CEB et le profil financier des pays concernés. Dans plusieurs pays, ce processus s'effectue principalement sous l'impulsion des efforts déployés par les banques en vue de libérer du capital et d'affecter en priorité leurs ressources à des projets à forte rentabilité ou porteurs de croissance des affaires. Parfois, le taux élevé de créances douteuses et litigieuses entrave le processus. Outre le profil financier de certains des emprunteurs de la CEB, des banques ou des pays concernés, le processus pourrait aussi réduire la propension des banques à prêter aux PME.

 iii. Les États membres de la CEB pourraient être affectés par le ralentissement de la croissance des marchés émergents qui pourrait se révéler plus important que prévu et dont les répercussions pourraient toucher l'économie européenne[13].

 iv. Pendant ce temps, l'incertitude sur l'évolution des écarts de taux pourrait nuire à la position concurrentielle de la CEB en termes de spreads dans certains pays vis-à-vis de la BEI et d'autres grandes banques de développement notées AAA/AA, entrainant un effet d'éviction à l'égard de la CEB.

[12] FMI 14/4/2016. "De ce fait, le ratio dette-revenu national en Europe - actuellement de 107,6% du revenu national - ne devrait commencer à baisser qu'en 2017".

[13] European Economic Forecast, Spring 2016.

Environnement fortement concurrentiel

73. L'environnement fortement concurrentiel du secteur bancaire, favorisé par les opérations de refinancement à long terme ciblées de la BCE (TLTRO) - mises en place la première fois en 2014 et actuellement prorogées pour 2016-2017 – demeure inchangé. Dans le cadre des opérations TLTRO II annoncées en mars 2016 par la BCE, les banques commerciales auront accès aux prêts de la BCE à un taux nominal à zéro pour cent qui peut être actualisé en fonction de leur activité en termes de montant prêté[14].

74. Par ailleurs, les gouvernements et les autorités locales peuvent se financer sur les marchés locaux, dans de nombreux cas, à des taux très compétitifs sans obligations onéreuses de surveillance et contraintes de qualité. En fait, les banques commerciales locales ne demandent qu'à prêter au secteur public, compte tenu, en particulier, des difficultés existant dans les secteurs des grandes entreprises et des PME.

75. Avec la courbe de rendement de certains emprunteurs de la CEB qui affiche par endroit des taux proches de zéro, voire négatifs, la position concurrentielle de la CEB pourrait se trouver affectée. En outre, les taux d'intérêt proches de zéro incitent les banques, y compris les IFI pairs de la CEB, à chercher des rendements dans des structures de prêt à plus long terme.

Limitations financières

76. À titre de référence, un ratio d'emploi des capitaux propres de l'ordre de 20% est le ratio minimum exigé par les agences de notation pour une IFI notée AAA. Il convient également de rappeler que, même si le cadre prudentiel de la CEB, conformément aux exigences du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, fixe la limite du ratio d'emploi des capitaux propres à 10,5%, dans la pratique, la Banque vise à conserver un ratio supérieur à la limite de 20%, en ligne avec ses pairs.

77. Il est à noter que la base de capital de la banque est exclusivement reconstituée par incorporation de bénéfices et de réserves. Toutefois, dans un contexte de faiblesse des taux et d'intenses pressions concurrentielles, le résultat net de la Banque aura tendance à s'orienter à la baisse.

78. Compte tenu du rythme encore lent de la reprise macro-économique mondiale et du retard pris dans l'amélioration du risque de crédit en Europe, la CEB devra soigneusement équilibrer le volume futur de ses activités avec son profil de risque. Identifier et financer une plus grande partie des projets présentant un contenu social élevé et des niveaux acceptables de risque de crédit - que ce soit sur une base autonome, avec des garanties ou des instruments de partage des risques - restera donc un défi persistant pour la Banque. En attendant, une revue périodique du ratio de fonds propres de la Banque est recommandée, en ligne avec les meilleures pratiques des pairs de la Banque.

V. Réponse de la CEB

Soutien face aux défis sociaux

79. La CEB opère dans un cadre institutionnel établi sous la haute autorité du Conseil de l'Europe. De ce fait, elle soutient les priorités sociales et environnementales du Conseil ainsi que ses principes visant à protéger les droits de l'homme et l'environnement. L'approche de la Banque en matière de responsabilité sociale s'appuie ainsi sur les principes énoncés dans la Convention de sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales et sur la Charte sociale européenne.

[14] Le taux d'intérêt pratiqué pour les opérations de refinancement à long terme ciblées est fixé pour chaque opération au taux pratiqué pour les principales opérations de refinancement au moment de l'attribution. Toutes les opérations ont une durée de quatre ans à compter de leur date de règlement.

80. Dans ce contexte, la nécessité de gérer d'importants déséquilibres économiques ainsi que la détérioration persistante de la situation sociale dans la majorité des États membres de la Banque reste un défi majeur. Le mandat de la CEB est donc plus légitime que jamais et c'est la raison pour laquelle la Banque compte être à la fois plus réactive et se situer davantage encore en ligne avec les politiques du Conseil de l'Europe. Elle se tient également prête à répondre à des besoins plus élevés en ce qui concerne les projets rentrant dans le champ de son mandat historique.

Renforcer l'évaluation sociale et introduire de nouvelles protections

81. L'un des avantages comparatifs et spécificités les plus importants de la CEB provient de sa capacité à évaluer en amont les aspects sociaux des projets qu'elle finance et donc à identifier la valeur ajoutée sociale et les moyens de l'augmenter lors de l'instruction. Avec le nouveau Plan de Développement, l'évaluation sera individualisée en fonction du type de projet et de l'instrument de prêt, de sorte que l'évaluation des projets selon "l'approche à deux volets" (2PAP) sera révisée et adaptée aux particularités de chaque instrument de prêt. L'évaluation comprendra également des aspects liés au changement climatique[15].

82. De même, en vertu du nouveau Plan de Développement, la Banque mettra en place un mécanisme d'évaluation des protections sociales lors de l'instruction (par exemple pour l'acquisition de terrains, l'expropriation et le déplacement économique) afin de veiller à ce que les éventuels impacts sociaux négatifs soient abordés de manière formelle et en temps voulu. Son processus révisé d'instruction des projets comprendra, de ce fait, une étape consistant à évaluer la probabilité de ces risques sociaux pouvant déclencher l'application des protections afin d'effectuer une analyse plus approfondie des risques et, le cas échéant, préparer des mesures d'atténuation.

83. En utilisant le mécanisme d'évaluation renforcée (lié à la valeur ajoutée sociale escomptée du projet) et en abordant la protection sociale à travers une projection dédiée (en rapport avec les conséquences négatives potentielles que le projet pourrait avoir au cours de sa mise en œuvre), la Banque crée une base solide pour l'évaluation. Elle couvre à la fois l'instruction et la mise en œuvre qui sont les principales phases de responsabilité directe de la Banque pour les projets au cours de leur cycle de vie.

84. À la lumière de ce qui précède et des débats ayant eu lieu lors des réunions du Conseil d'administration en janvier et mars, la Banque modifiera sa politique environnementale et les méthodologies qui s'y rapportent.

Accent mis sur le mandat historique

85. Dans le contexte actuel, la CEB souligne l'importance de son mandat social historique et insiste sur l'intérêt particulier qu'elle porte aux investissements à vocation sociale dans tous les pays dans le besoin et, dans certains d'entre eux, aux collectivités d'accueil de réfugiés/migrants.

86. Afin de souligner l'importance de l'intégration sur le marché de l'emploi des groupes vulnérables, y compris des migrants/réfugiés et de faciliter la création et le maintien d'emplois, la Banque modifiera sa Politique relative au Compte de dividendes sociaux (SDA) et permettra aux projets de microcrédit d'avoir accès à son instrument de partage des risques. La Banque se rapprochera donc davantage des résolutions du Conseil de l'Europe relatives au microcrédit et à son rôle dans l'intégration de ces catégories de population en facilitant l'accès de ces catégories vulnérables au marché du travail.

[15] Approuvés par le Conseil d'administration en mars 2016 et par le Conseil de direction en avril 2016

Des instruments financiers adaptés

87. En 2014, avec l'approbation du Plan de Développement 2014-2016, la Banque a mis en place deux nouveaux instruments de prêt, à savoir le PFF et l'ECF. Ces deux nouveaux instruments de financement ont été bien accueillis par les emprunteurs comme outils d'investissements dans divers secteurs sociaux et ont, par ailleurs, démontré leur polyvalence lorsque la Banque les a appliqués.

88. Dans un effort visant à répondre aux besoins plurisectoriels, la Banque introduira avec ce nouveau plan le programme de prêt combinant plusieurs secteurs (*Cross Sectorial Loan Programme* - CSL) en tant que nouveau type de programme de prêts. Le CSL couvrira les coûts éligibles liés au développement des infrastructures sociales dans plusieurs secteurs d'intervention liés par un ensemble de buts et d'objectifs connexes en tant qu'élément plurisectoriel défini dès la phase d'instruction. Cet élément permettra de définir la valeur ajoutée sociale du projet. Il devra donc être quantifiable et mesurable à travers différents paramètres, tels que le nombre de bénéficiaires d'un groupe vulnérable, les économies d'énergie, etc.

89. Les CSL répondront aux besoins plurisectoriels des pouvoirs publics. Leur objectif final consistera à faciliter l'accès au financement des projets à vocation sociale et donc à stimuler les investissements publics dans ces domaines. Lors de la préparation des CSL, une attention particulière sera accordée à la situation spécifique du pays et aux priorités sociales, étant entendu que la priorité sera donnée aux zones défavorisées, à l'économie sociale et solidaire aux programmes nationaux ou locaux prioritaires dans les secteurs sociaux, ainsi qu'aux communautés accueillant des réfugiés et des migrants.

90. Les CSL seront mis à la disposition des pouvoirs publics, nationaux, régionaux ou municipaux, ainsi qu'aux banques publiques de développement et à d'autres institutions d'intermédiation financière en parallèle avec les autres instruments de prêt de la CEB.

91. Avec le nouveau Plan de Développement, le CSL sera mentionné dans la Politique de prêt avec la Facilité de financement du secteur public (PFF) et la Facilité de cofinancement européenne (ECF). En outre, un chapitre lui sera consacré dans le manuel pour la préparation et la mise en œuvre des projets[16].

Maintenir la durée de trois ans pour le prochain Plan de Développement

92. Considérant que le niveau d'incertitude élevé perdurera, un nouveau Plan de Développement d'une durée de trois ans est proposé. La Banque sera ainsi en mesure de se concentrer sur la réponse la plus appropriée, d'adapter ses instruments et de démontrer la même réactivité dans un environnement en constante évolution que celle dans le cadre du Plan actuel de développement 2014-2016.

Équilibre acceptable entre risque de crédit et volume

93. Compte tenu des défis actuels concernant à la fois la situation socio-économique et l'évolution du risque de crédit en Europe, une attention accrue doit être accordée à l'équilibre entre le volume futur des activités et le profil de risque de la Banque. En conséquence, comme dans le Plan actuel, les principaux déterminants du nouveau Plan seront liés au défi consistant à parvenir à une plus grande intégration entre un contenu social élevé et un risque de crédit acceptable.

94. La CEB renforcera son rôle en favorisant le développement de projets à vocation sociale tout en recourant à une approche proactive orientée vers l'efficacité économique. Pour ce faire, elle combinera tous les mécanismes institutionnels à sa disposition pour la sélection, le suivi et l'application de la valeur ajoutée sociale avec l'octroi de prêts à des taux d'intérêt attractifs pour les pays cibles et non-cibles La Banque continuera, en particulier, à exploiter efficacement les complémentarités possibles entre les opérations de financement du secteur public et privé.

[16] Le manuel pour la préparation et la mise en œuvre des projets est disponible à l'adresse suivante : www.coebank.org

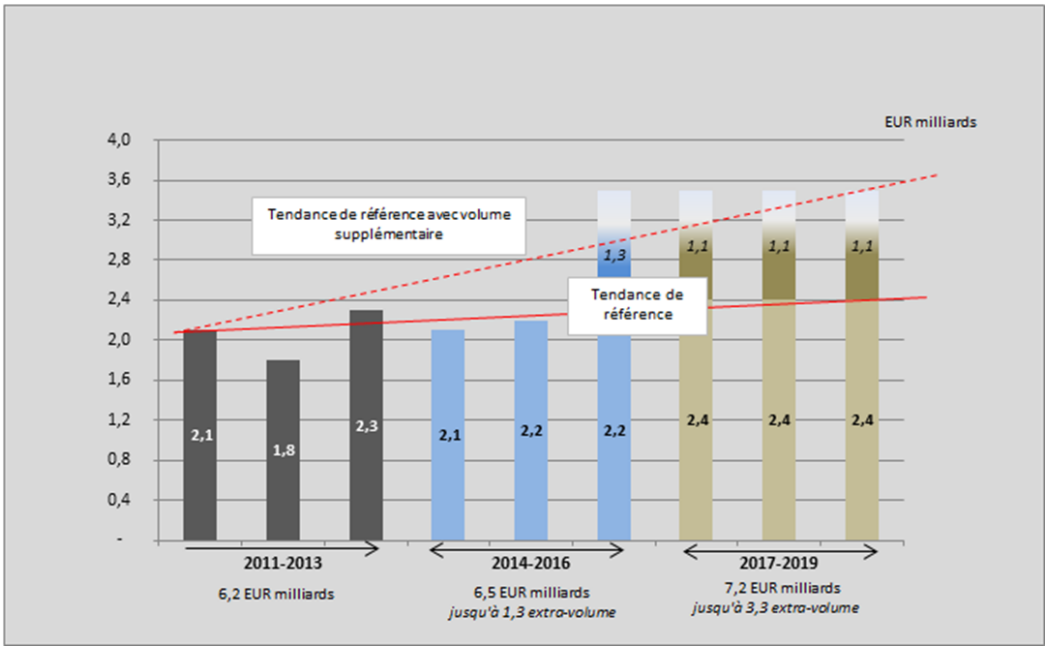
95. Dans un contexte de forte demande de la part des collectivités accueillant des réfugiés et migrants, 2016 apparaît comme une année exceptionnelle avec un volume total d'approbations qui pourrait atteindre près de 3,5 milliards d'euros, soit un montant de l'ordre de 1,3 milliard d'euros au-delà des niveaux de référence de 2,2 milliards d'euros d'approbations pour 2014 et 2015.

96. Au cas où une telle augmentation de la demande de financement provenant des collectivités accueillant des réfugiés et migrants persisterait jusqu'en 2017, le caractère apparemment exceptionnel de 2016 devrait dès lors être remis en perspective. À la lumière des volumes 2016 attendus, l'on peut envisager une tendance qui se traduirait par de possibles volumes d'activité supplémentaires. Si cette tendance se confirmait, la CEB pourrait alors considérer une augmentation de ses niveaux d'approbations pouvant aller jusqu'à 50% au-dessous des moyennes d'approbations actuelles pour les 3 années à venir (voir le graphique 4).

97. Dans ce contexte, la Banque cherchera à maintenir les volumes d'approbations et de décaissements dans les pays cibles dans cette tendance et à effectuer des décaissements de plus d'un milliard d'euros dans les pays cibles au cours de chaque année du nouveau Plan, en fonction bien évidemment de la demande de prêts émanant d'emprunteurs de ces pays et de la capacité d'absorption.

98. Les objectifs opérationnels de référence énoncés permettent à la Banque d'augmenter progressivement sa contribution aux investissements sociaux des États membres, dans la continuité des orientations opérationnelles des Plans de développement précédents. Néanmoins, dans le contexte actuel de (i) taux d'intérêt bas, des pressions concurrentielles et de la grande volatilité des marchés financiers qui en résultent et (ii) la spécificité des instruments de prêt récemment créés (notamment le mécanisme de cofinancement de l'EU et le mécanisme de financement du secteur public qui fournissent les emprunteurs avec des périodes de décaissements longues, adapté aux besoins des programmes UE et budgétaire une augmentation, même substantielle, des volumes d'approbations n'ira pas immédiatement de pair avec une augmentation comparable du volume des déboursements.

Graphique 4 : Approbations de projets par la CEB (précédents plans de développement et prévisions)



99. Tous les volumes sont assortis d'une marge de flexibilité de +/-10% en raison du niveau considérable d'incertitude, comme l'explique plus haut le chapitre IV. Les variations peuvent s'avérer important, si certains risques énumérés dans le présent document se concrétisaient où l'intérêt pour des investissements dans les secteurs sociaux est plus élevé.

Cadre prudentiel – suivi de près des paramètres

100. La Banque est en train de mettre en place une nouvelle politique financière et de risques. L'objectif de cette nouvelle politique de la CEB est de maintenir une situation financière solide lui permettant de poursuivre et de remplir son mandat social avec succès. Dans le contexte des développements actuels qui souligne l'importance de la mission de la Banque et qui appelle à un redoublement des efforts et des engagements, la nouvelle politique est bien adaptée à l'accompagnement de la mise en œuvre du nouveau Plan de Développement. Intégrant par ailleurs avec soin des éléments de flexibilité dans la gestion financière en réponse aux évolutions de marché et à l'environnement réglementaire, la nouvelle politique préserve l'approche prudente de la stratégie financière de la CEB et assure sa solidité financière dans les circonstances changeantes.

101. En attendant, il convient de noter que les objectifs opérationnels du nouveau Plan de Développement supposent une stabilisation du profil de risque de la CEB et ne tiennent compte ni de l'adhésion de nouveaux États membres ayant un impact considérable sur le capital de la CEB, ni de l'encaissement par la Banque de capital libéré supplémentaire.

102. Sur la base des hypothèses liées au contexte actuel, la CEB s'efforcera de maintenir et même d'améliorer les niveaux du ratio d'utilisation des capitaux propres actuels et de faire en sorte que le ratio d'endettement soit inférieur à 6.

103. Afin de garantir à la Banque une situation financière saine, et à l'image d'autres IFI, l'emploi des capitaux propres fera l'objet d'un examen régulier qui prendra particulièrement en compte les contraintes de rentabilité. Le premier de ces examens est prévu au cours du premier semestre 2018.

Bilan – efficience accrue

104. Si les hypothèses en termes de volumes se confirment, le nouveau Plan permettra à la Banque d'accroître l'efficience de son capital en augmentant ses prêts sans augmenter sensiblement ses risques, grâce à l'optimisation de l'utilisation de ses ressources financières. En fonction de l'évolution des volumes mentionnés ci-dessus, le portefeuille de prêts de la CEB pourrait dépasser les 14,5 milliards d'euros au cours de la période, ce qui augmenterait potentiellement sa part dans le total du bilan de la Banque. Cela permettrait aux États membres de la CEB de tirer pleinement parti du potentiel du bilan de la CEB sans que sa situation financière soit confrontée à des risques inutiles.

105. Le nouveau Plan de Développement vise à renforcer davantage le label social de la CEB à travers la consolidation de son mandat et un impact plus grand sur les projets en augmentant l'attribution des ressources de la Banque à ses activités stratégiques.

© Photo de couverture : MimaCZ



CEB
COUNCIL OF EUROPE DEVELOPMENT BANK
BANQUE DE DEVELOPPEMENT DU CONSEIL DE L'EUROPE

55, avenue Kléber
FR-75116 PARIS, France
Tél : +33 (0)1 47 55 55 00

www.coebank.org